



Horaires pour faire des travaux

Par **Elfe75**, le **15/11/2009** à **19:53**

Bonjour,

nous venons d'emménager dans un appartement et avons entrepris qq travaux.
forcément ça fait du bruit! nous avons prévenu nos voisins et samedi (10h à 17h) nous avons effectivement dû gêner.

dimanche vers 11h nous étions en train de passer l'aspirateur quand la police a sonné à la porte (!), des voisins s'étaient plaints.

quels sont les horaires légaux où on a le droit de faire du bruit? la semaine? le week end?
merci d'avance

Par **komiko**, le **18/11/2009** à **01:52**

on n'a pas le droit du tout de faire du bruit.

Mais vos voisins ne sont pas très sympas d'avoir appelé la police, ils auraient du venir négocier avec vous!

Cependant il est admis bien sûr de faire des travaux et de faire ce bruit de façon raisonnable.
Si c'est perforatrice à longueur de journée, on peut comprendre l'agacement des voisins...

Lisez le règlement de copropriété, normalement les horaires sont indiqués (en général ce n'est pas autorisé le dimanche)